

de regretter le joug des Turcs. Mais cela même était fort difficile, parce que la Morée était peuplée de chrétiens de la religion grecque, à qui les infidèles étaient beaucoup moins odieux que les chrétiens de la communion latine.

Le doge Silvestre Valier ne survécut que d'un an à la signature du traité qui venait de rendre la paix à sa patrie (1706). Le trône fut occupé après lui par Louis Moncenigo; celui-ci régna jusqu'en 1709, et fut remplacé par Jean Cornaro.

IX. Les treize premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle furent remplies par la guerre que les maisons d'Autriche et de Bourbon se firent pour la couronne d'Espagne, et dans laquelle elles entraînent presque toute l'Europe. La république de Venise s'attacha à n'y prendre aucune part. Un prince plus faible qu'elle donna un exemple contraire. Victor Amédée, duc de Savoie, dont les États, comme ceux de la république, se trouvaient situés entre ceux des deux grandes puissances belligérantes, au lieu de mettre sa sûreté dans un système de neutralité et de circonspection, se lança dans cette grande querelle, sans affectionner aucun parti, prêt à en changer selon son intérêt, ne craignant pas d'exciter des haines, et sachant toujours faire acheter ses services. Rien ne pouvait justifier ses nombreuses infidélités : les événements justifiaient sa politique. Il vit ses États envahis, mais il finit par les étendre.

Le résultat que les Vénitiens obtinrent de leur système fut fort différent. On ne leur tint pas grand compte de leur neutralité, parce qu'on ne l'attribua point à leur modération; on ne la respecta guère, parce qu'elle décelait de la timidité et de la faiblesse; et au moment où tout le monde posa les armes, ils se trouvèrent aussi peu recherchés que redoutés.

Il n'y avait qu'une manière de conserver à la fois leur neutralité et leur considération, c'était de profiter de la paix, dont ils voulaient jouir, pour augmenter leurs forces, pendant que les autres puissances épuisaient les leurs. Je suis loin de prétendre qu'il eût été plus sage de se jeter au milieu des hasards de la guerre, ni plus louable d'imiter la duplicité du duc de Savoie, ni plus profitable de prendre part à une guerre dans laquelle la république n'avait aucun intérêt : je veux seulement faire remarquer que, dans ce système, il fallait se ménager les moyens de se faire respecter.

Les Vénitiens firent pour cela tout ce qu'on peut faire avec l'argent : ils réparèrent et perfectionnèrent leurs forteresses; ils entretenirent une armée d'une vingtaine de mille hommes; mais comme leurs moyens, quoique considérables, étaient de beaucoup inférieurs à ceux des grandes puissances,

ce poids, qu'ils ne jetaient point dans la balance, ne pouvait produire aucun effet. Les sacrifices pécuniaires ne suffisaient plus pour assurer la supériorité; il aurait fallu prendre une attitude plus imposante, inspirer une noble résolution à tous les princes de l'Italie, se placer à leur tête, et se mettre en état d'empêcher les étrangers de ravager ce beau pays; c'est ce qu'on ne fit point : la France, au commencement de cette guerre, avait employé les sollicitations, les menaces, et jusqu'aux moyens de séduction pour y entraîner les Vénitiens; elle leur avait offert l'évêché de Trente, le Frioul autrichien, sans les ébranler. L'ambassadeur résidant à Venise rendait compte au roi d'une conversation, qu'une cérémonie lui avait fourni l'occasion d'avoir avec un conseiller du doge. On venait de recevoir la nouvelle de la maladie du roi d'Espagne, Charles II : le patricien convint « qu'il était à craindre que la guerre ne se renouvelât dans la chrétienté, s'il venait faute de ce prince. » Le ministre lui ayant témoigné son étonnement de ce que la république ne prenait aucunes mesures, le Vénitien répondit : « Eh! que voulez-vous qu'on fasse sans troupes et sans argent? On voit le mal; mais on ne peut y remédier. » Cet aveu aurait été étrange, s'il n'y avait pas eu de la duplicité : leurs ressources n'étaient pas aussi épuisées que ce patricien le disait; et c'était peut-être pour les faire croire telles, qu'on avait imaginé des impôts bizarres, jusqu'à une taxe sur les perruques. Le sénat affecta de regarder la querelle des maisons de France et d'Autriche, comme lui étant indifférente. Ce n'était encore qu'un prétexte pour excuser sa timide inaction, car il ne sentait que trop combien il était dangereux de voir l'une ou l'autre de ces deux grandes puissances acquérir dans l'Italie les États qu'on allait se disputer, le royaume de Naples et le duché de Milan.

Il suffit de rappeler aux lecteurs que Charles II, après avoir fait un premier testament, par lequel il instituait l'archiduc Charles d'Autriche héritier de tous ses royaumes, fut amené, par ses ministres et par ses théologiens, à en faire un second, en faveur de Philippe, duc d'Anjou, son petit-neveu, fils putné du dauphin de France.

Louis XIV déploya tout l'appareil de sa puissance, pour soutenir les droits de son petit-fils. Ce prince, sous le nom de Philippe V, se mit en possession de la couronne, et fut reconnu en qualité de roi d'Espagne, par l'Angleterre, la Hollande, les électeurs de Cologne et de Bavière, le pape, les ducs de Savoie et de Mantoue, la république de Gènes et le roi de Portugal. La république de Venise fut des premières à lui adresser ses félicitations sur son avènement au trône; mais, immédiatement après